

*Summit*

---

## RESTREINT

ATTENTION IRRITANT POUR LES YEUX AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION  
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

# BRIQUETTES *B.t.i.*

AGENT FLOTTANT DE LUTTE BIOLOGIQUE DE LONGUE DURÉE CONTRE  
LES LARVES DE MOUSTIQUES

**GARANTIE** : Matière active : *Bacillus thuringiensis*, sous-espèce *israelensis* souche  
BMP-144.....10,31%

NO. D'HOMOL. 28995 L.P.A.

Titulaire d'homologation:

Summit Chemical Co.

235, South Kresson St.

Baltimore (MD) 21224

(800) 227-8664, (410) 522-0661

www.summitchemical.com

Représentant au Canada :

J. Mudryj Regulatory Consultants Ltd

17 Oakfield Drive

St. Andrews, Manitoba R1A 2W9

204-615-2197

Contenu net : Vingt briquettes

Poids net : 259,7 grammes

Date de fabrication :

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner. Les Summit Briquettes B.t.i sont un produit prêt à l'emploi et NON d'être utilisés en mélange de pulvérisation.

**USAGES RESTREINTS** : Pour les programmes municipaux, provinciaux et fédéraux de lutte contre les moustiques.

**NATURE DE LA RESTRICTION** : Ce produit ne doit être employé que de la façon autorisée.

**MODE D'EMPLOI :**

Consulter les agents locaux, provinciaux ou territoriaux chargés de la réglementation sur les pesticides pour l'autorisation et les permis requis.

Les **BRIQUETTES B.t.i. Summit** flottent et libèrent pendant une durée maximale de 30 jours un larvicide B.t.i. qui fournit un contrôle durable des moustiques. NE PAS appliquer à travers tous types de systèmes d'irrigation.

**USAGE À L'EXTÉRIEUR :**

**Lutte contre les larves de moustiques :**

Utiliser une (1) BRIQUETTE B.t.i Summit par surface d'eau maximale de 6 m<sup>2</sup>, peu importe la profondeur. Pour empêcher les briquettes de s'éloigner, on peut les retenir à l'aide d'une corde ou les fixer en place à l'aide d'un petit bâton. Ils peuvent être utilisés en toute sécurité près des poissons. Les BRIQUETTES B.t.i. Summit peuvent être utilisés entières ou en morceaux dans les eaux de crue, fossés en bordure de route, fossés d'irrigation, pâturages, accumulations d'eau de boisés, accumulations d'eaux de fonte, eaux de marées, marais salés, puisards, zones de rétention des eaux d'orage. Attendre au moins 48 heures pour que l'effet se produise. Au besoin, réappliquer à des intervalles de 30 jours si des larves de moustiques sont détectées. Consulter le

tableau ci-dessous pour déterminer la quantité requise :

|                                 |                          |                          |                                    |
|---------------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------------------|
| Aire de surface d'eau stagnante | 0,1 à 3,0 m <sup>2</sup> | 3,0 à 6,0 m <sup>2</sup> | Plus de 6,0 m <sup>2</sup>         |
| Quantité à utiliser             | ¼ briquette              | ½ briquette              | 1 briquette par 6,0 m <sup>2</sup> |

**Recommandations sur la gestion de la résistance :** Gestion de la résistance, Summit Briquettes B.t.i., insecticide du groupe 11. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Summit Briquettes B.t.i. et à d'autres insecticides du groupe 11. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner Summit Briquettes B.t.i. ou les insecticides du même groupe 11 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Summit Chemical Company à l'adresse ou l'adresse courriel ou les numéros de téléphone figurants sur la présente étiquette.

**MISES EN GARDE : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS, AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL, ATTENTION IRRITANT POUR LES YEUX.**

Éviter tout contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler les poussières ou le brouillard de pulvérisation. Porter un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes, des lunettes protectrices et un respirateur approuvé par le NIOSH, muni d'un filtre N-95, R-95 ou P-95 pour produits biologiques, lors de la manipulation, du mélange, du chargement ou de l'application du produit, ainsi que pendant les activités de nettoyage ou de réparation. Les préposés à l'application peuvent retirer les gants, les lunettes protectrices et les respirateurs si le pulvérisateur, de par sa conception et son mode d'application, réduit le risque d'exposition à un niveau négligeable (par exemple, pulvérisateur à réservoir dorsal muni d'une lance d'aspersion permettant un traitement direct du produit sur la surface de l'eau). Après avoir manipulé le produit, se laver soigneusement avec du savon et de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant leur réutilisation. NE PAS appliquer directement dans les réservoirs ou les récipients d'eau potable traitée, prête au débit lorsque l'eau est destinée à la consommation humaine.

**PREMIERS SOINS :**

**INGESTION :** Bien rincer la bouche et la gorge avec beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Joindre rapidement un médecin ou un centre antipoison. NE RIEN administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS :** Rincer immédiatement la peau à grande eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément avant de les réutiliser. En cas d'irritation persistante ou grave, consulter immédiatement un médecin.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les verres de contact et continuer de rincer. En cas d'irritation persistante ou grave, consulter immédiatement un médecin.

**INHALATION :** Transporter la personne incommodée à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle, le cas échéant, et consulter un médecin.

**GÉNÉRALITÉS :** Recourir à de l'aide médicale en cas d'irritation ou d'effets toxiques graves ou persistants. Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE :** Entreposer dans un endroit frais (25 °C ou moins) et sec, dans le contenant d'origine fermé. Pour préserver la pureté et la puissance microbienne, utiliser le produit dans l'année suivant la date de fabrication.

**ÉLIMINATION :** Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

N° de brevet américain 4,631,857

Breveté au Canada

**Summit...responsible solutions®**  
**FABRIQUÉ AUX ÉTATS-UNIS**

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )